

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AVRIL 2018

Date de convocation : 30 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à 21 heures le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard POUBLAN, Maire de GER.

Présents : POUBLAN Bernard, PONNEAU Evelyne, HIERE Roland, MONTAGUT Martine, BARATS Alain, PATACQ Jean-Michel, TINTET Christine, MARCHAND Evelyne, MASSOU Xavier, FACHAN Corinne, RIENECK Caroline, BRUNET François, PUCHEU Pascal.

Excusé : BADDOU Corinne, PESTY Delphine, NICOLAU Patrick, MATTEÏ Jean-Paul, GERAZ Eddie, HANGAR Patricia.

Secrétaire de séance : Martine MONTAGUT

Nombre de membres en exercice : 19 – Présents : 13

Qui ont pris part à la délibération : 13

D1-090418 - FIXATION DES TAUX DES IMPÔTS LOCAUX POUR 2018

Vu les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux d'imposition des taxes directes locales en 2018,

Vu l'arrêté préfectoral n°64-2016-07-22-009 en date du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de communes Nord Est Béarn par fusion des communautés de communes Ousse Gabas, du Pays de Morlaas et du canton de Lembeye en Vic-Bilh au 1^{er} janvier 2017,

Considérant le budget communal prévu pour l'année 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

Art. 1 - FIXE les taux d'imposition pour l'année 2018 comme suit :

Taxes	Taux de l'année 2017 (%)	Taux votés en 2018 (%)	Bases prévisionnelles 2018	Produits 2018
T.H.	10,07	10,22	2 864 000€	292 700€
F.B.	8,92	9,05	1 782 000€	161 271€
F.N.B.	63,41	64,36	80 300€	51 681€
			TOTAL	505 652€

Art. 2 - AJOUTE que le prélèvement GIR (garantie individuelle de ressources) est estimé à 173 565€

Art. 3 - CHARGE M. le Maire d'exécuter la présente délibération.

D2-090418 - BUDGET PRIMITIF 2018

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2018, chapitre par chapitre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<i>011- Charges à caractère général</i>	417 700€	<i>013- Atténuation de charges</i>	12 000€
<i>012- Charges de personnel et frais assimilés</i>	523 150€	<i>70- Produits des services, domaine</i>	119 550€
<i>014- Atténuation de produits</i>	173 600€	<i>73- Impôts et taxes</i>	952 685€
<i>65- Autres charges de gestion courante</i>	107 050€	<i>74- Dotations, subventions et participations</i>	332 580€
<i>66- Charges financières</i>	71 146€	<i>75- Autres produits de gestion courante</i>	75 000€
<i>022- Dépenses imprévues</i>	8 000€	<i>76- Produits financiers</i>	
<i>67- Charges exceptionnelles</i>	3 000€	<i>77- Produits exceptionnels</i>	206 070€
<i>042-Autres- Opérations d'ordre</i>	18 293€	<i>042- Opérations d'ordre</i>	24 000€
<i>023- Virement à la section d'investissement</i>	965 961€	<i>002- Résultat reporté</i>	566 015€
TOTAL	2 287 900€	TOTAL	2 287 900€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<i>16- Emprunts et dettes assimilées</i>	180 692€	<i>10 - Dotations et fonds divers</i>	127 400€
<i>20-Immobilisations incorporelles</i>	1 350€	<i>13- Subventions d'investissement</i>	406 400€
<i>21- Immobilisations corporelles</i>	229 017€	<i>16- Emprunts et dettes assimilés</i>	1 400 000€
<i>23- Immobilisations en cours</i>	2 474 994€	<i>021- Virement de la section de fonctionnement</i>	965 961€
<i>020- Dépenses imprévues</i>	8 000€	<i>1068- Affectation du résultat</i>	252 134€
<i>040- Transfert entre section</i>	24 000€	<i>024- Produit des cessions d'immobilisations</i>	
<i>Reste à réaliser</i>	291 552€	<i>040- Opérations d'ordre</i>	18 293€

		<i>Reste à réaliser</i>	39 273€
		<i>001 – solde d'exécution reporté positif</i>	144€
TOTAL	3 209 605€	TOTAL	3 209 605€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Art. 1 - ADOPTE le budget primitif 2018.

D3-090418 – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE
« LOTISSEMENT DE LA BRANE »
Année 2017

VU la présentation du compte administratif par M. le Maire,

VU la délibération D6-190318 en date du 19 mars 2018 ;

Considérant une erreur matérielle,

Art. 1 - MODIFIE le compte administratif et **ARRÊTE** ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévues	119 351,00€
	Réalisées	119 350,87€
	Reste à réaliser	0,00€
Recettes	Prévues	119 351,00€
	Réalisées	29 645,11€
	Reste à réaliser	0,00€

Fonctionnement

Dépenses	Prévues	258 394,00€
	Réalisées	29 645,11€
	Reste à réaliser	0,00€
Recettes	Prévues	258 394,00€
	Réalisées	77 654,00€
	Reste à réaliser	0,00€

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement	-89 705,76€
Fonctionnement	48 008,89€
Résultat global (excédent)	-41 696,87€

D4-090418 - BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA BRANE – ANNÉE 2018

Monsieur le Maire présente le budget annexe du lotissement artisanal de la Brane 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

RECETTES

<i>Chapitre 011</i>		<i>Chapitre 013</i>	
<i>Chapitre 012</i>		<i>Chapitre 70</i>	180 524€
<i>Chapitre 65</i>	138 826€	<i>Chapitre 73</i>	
<i>Chapitre 66</i>		<i>Chapitre 74</i>	
<i>Chapitre 022</i>		<i>Chapitre 75</i>	
<i>Chapitre 67</i>		<i>Chapitre 77</i>	
<i>Chapitre 042</i>	89 706€	<i>Chapitre 042</i>	
		<i>Résultat positif reporté</i>	48 008€
TOTAL	228 532€	TOTAL	228 532€

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

RECETTES

<i>Chapitre 040</i>		<i>Chapitre 040</i>	89 706€
<i>001 Solde négatif reporté</i>	89 706€		
TOTAL	89 706€	TOTAL	89 706€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

Art. 1 - ADOPTE le budget annexe du lotissement de la Brane 2018.

D5-090418 – BAIL RURAL : ATTRIBUTION

VU les parcelles laissées vacantes suite à la résiliation de baux,

VU l'affichage public depuis le 20 mars dernier pour permettre l'inscription de candidats pour les parcelles suivantes :

Section	N°	Lot	Lieu dit	Superficie	Catégorie
A	133p	22, 13	Bois Saint Sabria	4,20ha	2
A	156-159		Tustor	0,80ha	3
A	769	7bis	Bois Saint Sabria	1,675 ha	2
AB	110	11	Roye	3ha	2
A	393p			25 a	
A	565p		Tustor	6 a	

Considérant la liste suivante des inscriptions enregistrées en mairie :

- Stéphane CONTE
- Sylvain THÉAS
- Olivier LAGALAYE
- Jean-Bernard PEDEBIDAU
- François LÉRO-TROUBET
- Christian LAHORE
- Nathalie TINTET-SALETTIS
- Monique TRILHE-METEYER

Mme Caroline RIENECK quitte l'assemblée et ne prend pas part à la délibération ni au vote.

Considérant les critères d'attribution énoncés et l'avis de la commission agricole, M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Ouï l'exposé et après en avoir délibéré, à la majorité de présents (1 abstention, 11 voix pour)

Le conseil municipal

Art. 1. DÉCIDE de d'attribuer les parcelles de la manière suivante :

A Stéphane CONTE

Section	N°	Lot	Lieu dit	Superficie	Catégorie
A	133p	22, 13	Bois Saint Sabria	4,20ha	2

A Monique TRILHE-METEYER

Section	N°	Lot	Lieu dit	Superficie	Catégorie
A	156-159		Tustor	0,80ha	3

A Olivier LAGALAYE

Section	N°	Lot	Lieu dit	Superficie	Catégorie
A	769	7bis	Bois Saint Sabria	1,675 ha	2

A Jean-Bernard PEDEBIDAU

Section	N°	Lot	Lieu dit	Superficie	Catégorie
AB	110	11	Roye	3ha	2

A Stéphane CONTE

Section	N°	Lot	Lieu dit	Superficie	Catégorie
A	393p			25 a	
A	565p		Tustor	6 a	

Art. 2 AUTORISE M. le Maire à signer les baux correspondants.

D6-090418 – MARCHÉ DE TRAVAUX : GROSSES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que compte tenu du coût prévisionnel des travaux d'entretien et de grosses réparations de la voirie communale, il a été décidé de recourir à une procédure adaptée pour la passation d'un marché à bons de commande.

VU le code des marchés publics,

VU le décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié dans la presse le 23 février 2018 ainsi que sur la plateforme électronique « eadministration64 ».

VU les critères financiers et les critères techniques,

Considérant que trois entreprises ont déposé leur offre dans les délais prévus,

Considérant l'avis de la Commission voirie qui s'est réunie le 20 mars 2018 à 17 heures pour l'ouverture des plis, et l'analyse du maître d'œuvre :

Entreprise	Note obtenue (sur 100)
EUROVIA	80,50
COLAS	94,61
LAPEDAGNE	95,21

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Art. 1 - DÉCIDE de retenir l'offre mieux disante de l'entreprise LAPEDAGNE, située à Coarraze, Parc d'activité Monplaisir – 64800.

Art. 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement avec l'entreprise retenue ainsi que les bons de commande.

Art. 3 - PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 23 du budget 2018.

D7-090418 – TRAVAUX DE GROSSES RÉPARATIONS DE LA VOIRIE COMMUNALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les dispositifs d'accompagnement des services du conseil départemental auprès des communes, notamment pour le maintien du patrimoine existant et des services à la population,

Vu le marché à bons de commande et l'entreprise retenue pour ces travaux,

Vu le plafond des travaux retenus par le Conseil départemental à savoir 50356€,

Vu les crédits qui seront alloués au budget 2018,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité

Art. 1 - DÉCIDE de solliciter une aide financière pour des travaux de grosses réparations sur la voirie communale au taux maximum, 30%.

Art. 2 – PRÉCISE que le solde des travaux sera financé sur fonds propres de la commune.

Art. 3 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande de subvention.

Art. 4 - PRÉCISE que l'opération sera inscrite au budget 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre ont signé les membres présents.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Bernard POUBLAN